

ENSEMBLE

Ville de Marseille



EFFETS ET MÉFAITS D'UNE RÉORGANISATION RATÉE



13 novembre 2023

Alors qu'invariablement les Autorités municipales opposent à nos revendications sur le pouvoir d'achat le manque de moyens financiers de la collectivité, le journal LA PROVENCE dans son édition du 10 novembre 2023, nous apprend que la Ville s'est abstenue de réclamer depuis plusieurs années, les redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de trottinettes en libre-service ...

Le manque à gagner est évalué à plus d'1 million € par an !

soit 2,3 Millions € à ce jour



Mais que l'on se rassure, les titres de recette vont être enfin expédiés !

Au delà de notre satisfaction de voir que les Autorités vont pouvoir disposer désormais des moyens pour pouvoir engager une véritable politique salariale à la hauteur des enjeux; il est navrant de constater un des effets dramatiques d'une réorganisation ratée dont certains cherchent à faire peser les conséquences sur les agents ; donnant ainsi à la perspective de fin du mandat un air de crépuscule des odieux .

Et pourtant,

- Ce n'est pas faute de l'avoir répété de toutes les manières possibles depuis trois ans à l'Administration,
- Ce n'est pas faute d'avoir mis en garde la Municipalité au sujet des conséquences néfastes de ses choix en matière de réorganisation tant pour le personnel que pour les citoyens:

Nous leur avons dit : écarter la quasi totalité des responsables qui savaient faire, enlever les moyens déjà insuffisants des directions, démotiver les équipes avec une réorganisation illisible, vendre du rêve aux nouvelles recrues qui déchantent, ne pouvaient que générer des conséquences dramatiques sur l'intérêt général, les finances publiques et la continuité du service public ...

ET QUE LES CHOSES RESTENT CLAIRES :

CES GRAVES PROBLÈMES NE VIENNENT PAS DU PERSONNEL MUNICIPAL MAIS BIEN DES CHOIX INIQUES EFFECTUÉS POUR SE DÉBARASSER DE CEUX QUI SAVAIENT FAIRE ET POUR NE PAS AVOIR DONNÉ LES MOYENS À CEUX QU'ILS ONT RECRUTÉS!

LA PROVENCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Les trottinettes, c'est gratuit... pour les opérateurs

La Ville a "oublié" de leur envoyer les factures des redevances d'occupation du domaine public... Le manque à gagner est évalué à plus d'un million d'euros par an.

Il y a ceux qui sont fans, et ceux qui ne supportent plus de les voir slalomer sur les trottoirs et encombrer l'espace public. Mais une chose est sûre : les trottinettes en libre-service, ça rapporte pas mal d'argent à la Ville. Enfin du moins, c'est ce que l'on croyait. Et ce qui nous a été confirmé par l'adjointe à la Mobilité Audrey Gattian dans une interview parue le 3 novembre. "Que gagne la ville en termes de recettes à autoriser les trottinettes sur son territoire?" demandions-nous à l'élue. Réponse: "Elle gagne des recettes sur l'occupation de l'espace public. Il y a une partie fixe, très faible, de l'ordre de 20 000 euros par an par opérateur. Puis il y a une partie variable qui correspond à une part du chiffre d'affaires, qui lui varie entre 10 et 20%".

"C'est une source de recettes considérable pour la Ville" insistait La Provence. "Effectivement", étudait Audrey Gattian. Sur le papier, c'est en effet ce que prévoit l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021 par la Ville de Marseille: un plancher annuel de 16 200 € pour 1 500 trottinettes, et surtout, une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel de l'exploitation, proposé par l'opérateur. Ce critère financier comptait d'ailleurs pour 20% de la note attribuée aux projets.

Les factures pas envoyées

En réalité, la municipalité n'a perçu... aucune redevance des trois opérateurs concernés. L'adjointe à la Mobilité l'a annoncé il y a quelques jours lors d'une réunion des élus de la majorité en présence du maire Benoît Payan. D'après plusieurs sources concordantes, l'élue aurait reconnu une "bourde", qu'elle aurait attribuée aux dysfonctionnements de l'administration municipale. Le montant



Les factures des redevances d'occupation de l'espace public n'ont jamais été envoyées aux opérateurs. (ARCHIVES G. B.)

des sommes non perçues s'élevaient à 1 million d'euros par an...

Contacté hier, l'opérateur Voi France confirme: "En effet, aucune facture de la Ville ne nous est parvenue depuis le début de notre prestation". Soit depuis... 2020. La direction de Voi Technology précise que "tous les fonds nécessaires ont été provisionnés" et qu'"elle procédera au règlement des factures dès réception de celles-ci".

Sollicitée hier, Audrey Gattian n'a pas donné suite. Pas de réponse non plus de Joël Cantave, adjoint aux Finances. La Ville s'est contentée de ce commentaire sibyllin: "Les factures ont été envoyées aux opérateurs". Lire en creux que cela n'avait pas été fait jusqu'à présent...

Entre élus et fonctionnaires, le torchon brûle

Au-delà du manque à gagner pour les caisses publiques (dont on peut espérer qu'il va être comblé sous peu), cette affaire met une nouvelle fois en lumière les couacs de la gestion municipale. Taxe foncière, château de la Buzine, marché du périscolaire: autant de dossiers qui ont semé la zizanie entre l'administration et certains élus, qui ont tendance à se défier sur les fonctionnaires. Ce climat de défiance entraîne depuis quelques mois des démissions en série chez les hauts cadres de la Ville: deux directeurs généraux des services ont jeté l'éponge, ainsi qu'une directrice du foncier, un directeur de la communication, un directeur de l'urbanisme. Ces

jours-ci, c'est le directeur de la commande publique Cédric Héritier qui annonce à ses équipes son départ pour la métropole de Lyon.

Du côté des cadres municipaux, ce nouveau couac exaspère. "Les fonctionnaires ne sont certainement pas à blâmer!" s'énerve Pascale Longhi de la CFTC-CFE-CGC, qui pointe le "système du chamboule-tout" mis en œuvre par la majorité municipale depuis le début de son mandat. "Les cadres compétents ont été massivement écartés. Depuis 3 ans nous ne cessons d'alerter sur les conséquences dramatiques que cela allait générer sur l'intérêt général, les finances publiques et la continuité du service public".

Sophie MANELLI
smanelli@laprovence.com

INACCEPTABLE!

Celui qui sème l'injustice
moissonne le malheur.



Proverbe français